



Ne vient pas reprendre ses affaires

Par **marie6217**, le **06/03/2015** à **00:05**

Bonsoir,

originaire du Nord, j'ai emménagé avec un monsieur sur ROYAN le 01/09/2014, j'ai demandé ma mutation, il a trouvé du travail dans la région.

Pour des raisons qui me sont encore inconnues à ce jour, il m'a quitté le 31/12/2014. (heureusement le bail était à mon nom et je réglais les factures (il me versait chaque mois de l'argent pour contribution)).

Lorsqu'il est parti, il n'a emmené que ses vêtements et quelques papiers. Ses meubles sont encore à mon domicile.

Après plusieurs textos envoyés pour qu'il les reprenne et un recommandé de mise en demeure qu'il n'a même pas été retiré à la poste, j'ai dû contacter un avocat.

Par l'intermédiaire de celui-ci, nous lui avons proposé 4 dates, il ne s'est pas présenté prétextant qu'il n'avait pas le temps techniquement de gérer ce déménagement. (je tiens à signaler qu'il est directeur technique!).

Les dates se sont étalées sur tout le mois de février 2015!

A ce jour, ses affaires sont toujours chez moi, je ne peux d'après mon avocat m'en débarrasser. Alors que faire? mon avocat m'indique qu'il faut engager une procédure contre lui mais cela va me coûter très cher (son mobilier représente environ 800€).

Je suis donc perdue, j'ai appris entre temps que ce monsieur avait été marié 3 fois, divorcé 3 fois, qu'il était coureur de jupons, que des plaintes (agressions sexuelles, abandon de famille, non-paiement de la pension alimentaire) avaient été déposées contre lui! Il n'a jamais été inquiété car il fuit régulièrement, change d'employeur... Mais aujourd'hui (il a déjà retrouvé quelqu'un via ses sites de rencontre) il est trop occupé avec ses nouvelles conquêtes (en général des femmes avec une bonne situation professionnelle et de l'argent). J'ai également dû déposer une plainte contre lui car il me harcelait (tél., textos, mails, suivre en voiture...) il souhaitait revenir mais après ce que j'ai pu apprendre, j'ai trop peur et préfère l'éviter. J'ai 2 enfants mineurs (ce ne sont pas les siens). Il me réclame aussi d'autres meubles qui ne sont jamais arrivés chez moi!

en fait je pense qu'il souhaite toujours avoir un lien avec moi.
D'après la police, il le décrit comme pervers narcissique, c'est pour cela qu'il est prêt à tout pour engager des procédures (il en a déjà 4 avec d'autres personnes).
Voilà j'espère que vous pourrez m'aider, je souhaite juste en finir avec cet homme, je veux qu'il récupère ses affaires et que je puisse repartir dans ma région d'origine sans être inquiétée. je ne souhaite pas de procédure car n'ai pas les moyens financièrement (c'est peut-être pour cela que je ne l'interrogeais pas). Je suis seule dans cette région, n'ai pas d'amis, c'est un cri "au secours" que je vous lance.
Je vous remercie par avance .
marie.

Par **aguesseau**, le **06/03/2015 à 10:36**

bjr,
le code civil indique, qu'en matière de meubles possession vaut titre.
cela signifie que le possesseur de meubles en est en principe le propriétaire.
donc vous indiquez à cette personne que les meubles étant en votre possession, vous considérez, qu'en application du code civil, vous en êtes propriétaire et que vous pouvez en débarrassez.
cdt

Par **cocotte1003**, le **06/03/2015 à 10:45**

Bonjour, surtout si vous avez les factures des biens, cela ne risque rien, cordialement

Par **moisse**, le **06/03/2015 à 11:23**

Solution juridique : mise en demeure sous astreinte consistant en paiement d'un droit de garde, comme un garde-meuble, puis demande de vente aux enchères publiques moyennant paiement de vos frais, le sus pour le compte de qui il appartiendra...
Solution pratique: la décharge ou la vente par vos soins.

Par **marie6217**, le **06/03/2015 à 11:42**

Merci pour vos réponses cela me fait du bien de savoir que vous êtes là. j'ai eu une mauvaise nouvelle: ma plainte pour harcèlement n'ira même pas chez le procureur. malgré ses mails, textos, appels téléphoniques constatés par la police, ce n'est pas suffisant si il me suit: il est libre, si il est stationné devant chez moi, il a aussi le droit. il a même donné mon numéro de portable à des sites de porno, je suis donc harcelée de propositions plan cul. bref je suis perdue. et comment prouver que je ne possède pas la totalité des meubles qu'il me réclame. il m'a envoyé 3 pages (jusqu'aux cuillères) bien qu'il me réclame tout cela, il ne vient rien chercher!

Voila j espere avoir de vos nouvelles je vous remercie de tout coeur.

Par **Lag0**, le **06/03/2015** à **13:18**

[citation]le code civil indique, qu'en matière de meubles possession vaut titre.
cela signifie que le possesseur de meubles en est en principe le propriétaire. [/citation]

Bonjour,

Attention cependant car la présomption du code civil est vraie jusqu'à preuve du contraire.
C'est à dire que le possesseur est réputé être le propriétaire, sauf si quelqu'un d'autre peut prouver être le vrai propriétaire.

Sinon, il n'y aurait jamais de personne condamnée pour vol !